

RAPPORT ANNUEL 2012/2013



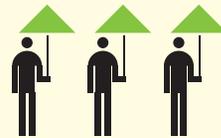


TABLE DES MATIÈRES

2	LETTRES DE PRÉSENTATION
3	RAPPORT DU PRÉSIDENT
6	RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
9	RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
11	RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF
13	COMITÉ DE LA FORMATION
14	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
16	RAPPORT DU SYNDIC
18	COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE
20	CONSEIL DE DISCIPLINE
20	COMITÉ DE RÉVISION
20	CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES
20	ACTIVITÉS RELATIVES À L'USURPATION DE TITRE
21	COMITÉ DES ADMISSIONS PAR ÉQUIVALENCE
22	ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS
23	ACCRÉDITATIONS
24	ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES
24	GROUPES DE TRAVAIL
25	ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

LETTRES DE PRÉSENTATION

MONSIEUR JACQUES CHAGNON
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Président,
J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2013.
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

BERTRAND ST-ARNAUD
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Québec, juin 2013

MONSIEUR BERTRAND ST-ARNAUD
Ministre de la Justice du Québec et Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Monsieur le Ministre,
J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2013.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,
LAURENT MATTE, c.o.
Montréal, juin 2013

M^E JEAN PAUL DUTRISAC
Président, Office des professions du Québec, Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,
J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2013.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le président,
LAURENT MATTE, c.o.
Montréal, juin 2013

RAPPORT DU PRÉSIDENT

UN ORDRE À MATURITÉ

POUR NOTRE ORDRE, L'ANNÉE 2012-2013 REPRÉSENTE SANS CONTREDIT UNE ANNÉE MARQUANTE DE SON HISTOIRE. UN DEMI-SIÈCLE APRÈS SA CRÉATION, IL ENCADRE MAINTENANT NON PLUS UNE PROFESSION À TITRE RÉSERVÉ, MAIS UNE PROFESSION À ACTIVITÉS RÉSERVÉES. AVEC LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU CODE DES PROFESSIONS PAR LE PROJET DE LOI 21, LA PROFESSION DE CONSEILLER D'ORIENTATION EST DÉSORMAIS RECONNUE PARMI LES PROFESSIONS DE LA SANTÉ MENTALE AVEC LESQUELLES ELLE PARTAGE LA RESPONSABILITÉ DE VEILLER À LA COMPÉTENCE ET LA SÉCURITÉ DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES COMPORTANT UN RISQUE ÉLEVÉ DE PRÉJUDICE SÉRIEUR AUPRÈS DE PERSONNES VULNÉRABLES.

Le cœur de la profession, son utilité sociale, toutefois, ne change pas : *Les c.o., grâce à leur expertise de la relation individu-travail-formation, visent le mieux-être personnel et professionnel des personnes en mobilisant leur potentiel et en les aidant à prendre leur place dans la société tout au long de leur vie.*

Au cours de cette 49^e année d'existence, l'action de l'Ordre s'est poursuivie sur ses trois orientations stratégiques :

- ◆ la **pertinence** (s'assurer que les interventions des conseillers d'orientation correspondent aux besoins d'orientation du public), par exemple en développant la connaissance des besoins de clientèles émergentes et la capacité des membres à y répondre;
- ◆ la **compétence** (consolider et développer les pratiques des conseillers d'orientation pour assurer le bien-être et la sécurité du public), par exemple en développant l'offre de formation continue et la capacité d'autogestion des conseillers d'orientation grâce à la plateforme Espace compétences, ou en réalisant le programme annuel d'inspection professionnelle;
- ◆ la **mise en valeur** (mettre en valeur la profession pour en faire bénéficier le public), par exemple en sensibilisant la population, lors de la Semaine québécoise de l'Orientation, aux besoins importants auxquels répond l'orientation tout au long de la vie ou en exprimant l'expertise de la profession en profitant de plateformes variées, comme le Sommet sur l'enseignement supérieur.

Les pages qui suivent vous permettront d'en avoir une vision plus concrète. Quelques grands dossiers retiennent particulièrement l'attention :

La mise en vigueur du Projet de loi 21 a nécessité d'importants efforts. Nous avons finalisé, avec nos partenaires, le Guide explicatif de la loi. Nous avons mis au point la gestion de la « clause de non rupture de services » permettant à des personnes non admissibles à l'Ordre de continuer à exercer certaines activités réservées. Nous avons contribué à la constitution d'un réseau des répondants permettant de recueillir les préoccupations de partenaires et employeurs, de faire circuler l'information dans leurs différents réseaux et de représenter ceux-ci dans la discussion de situations nébuleuses ou litigieuses.

La loi, adoptée en 2009, a été mise en vigueur en deux étapes : d'abord la réglementation du titre et de la pratique de la psychothérapie le 21 juin 2012, ensuite les autres dispositions de la loi, dont les réserves d'activités, le 20 septembre 2012. De nombreuses communications avec les milieux de travail des membres ont été nécessaires, et plusieurs questions ont trouvé leur réponse lors de la tournée des régions que nous avons effectuée pour permettre aux c.o. de bien se l'approprier.



LAURENT MATTE, c.o.,
président de l'Ordre des conseillers et
conseillères d'orientation du Québec

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Nous avons poursuivi notre **stratégie scolaire**, entreprise en 2010 en préparant la publication d'un *Guide de pratique de l'orientation au secondaire*. Bien que, dans de nombreux milieux, notre interpellation de 2010 ait provoqué plusieurs réflexions bien organisées, trop souvent, les services d'orientation ne parviennent toujours pas à répondre aux besoins les plus aigus des jeunes. Le Guide propose notamment une meilleure planification et une évaluation annuelle des services.

Aucune entente formelle de **mobilité professionnelle** n'a encore été signée. Nous sommes néanmoins demeurés actifs dans ce dossier, alors que des mouvements interprovinciaux se structurent, même si notre profession n'est actuellement réglementée dans aucune autre province. Il apparaît important de développer une connaissance mutuelle et de faciliter les parcours de mobilité en les balisant.

La préparation de la **conférence mondiale de 2014 à Québec** de l'Association québécoise d'orientation scolaire et professionnelle (AIOSP) est entrée dans sa phase active, avec la création d'un comité coordonnateur, d'un comité scientifique international et d'un groupe québécois de soutien au programme scientifique. Nous travaillons déjà au développement de partenariats organisationnels et financiers.

L'Ordre a encore une fois multiplié les **activités de représentation**. Par exemple, nous avons déposé un Mémoire au Sommet sur l'enseignement supérieur de février 2012, rappelant notamment l'importance d'un projet d'études bien étayé pour assurer, au-delà des questions financières, la réussite et la rentabilité des études supérieures.

Nous avons offert de nombreuses **entrevues médiatiques** sur l'importance de l'orientation à tout âge pour assurer une vie au travail satisfaisante, notamment dans le cadre de la *Semaine québécoise de l'orientation*, en novembre 2012. Nous avons contribué à différentes publications, dont le cahier spécial du journal *Les Affaires* sur les ordres professionnels et l'éthique. Nous avons également participé à différents **événements professionnels et scientifiques** comme le symposium étudiant du CRIEVAT ou la conférence de presse de *Femmes regroupées en options non traditionnelles* sur les résultats d'une recherche de l'UQAM sur la présence des filles en formation dans le domaine de la construction.

Nous avons pu réaliser toutes ces actions grâce à **nos partenariats**, à l'**engagement de nos membres** auprès de l'Ordre et aux efforts de **notre personnel**.

Notre partenariat avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a permis cette année de maintenir et développer la *Communauté virtuelle de partage*, un site web géré par l'Ordre et dédié exclusivement aux personnels d'orientation et d'information des écoles secondaires. *L'espace virtuel pour les parents*, est aussi un site web développé par l'Ordre afin de soutenir les parents dans l'accompagnement de leur (s) jeune (s) en cheminement d'orientation durant toutes leurs études secondaires (voir plus de détails dans le Rapport annuel de la directrice générale).

Nous avons également pu compter sur le soutien financier majeur d'Emploi-Québec pour la réalisation de la 8^e Semaine québécoise de l'Orientation sur le thème « Pour un travail à ma mesure! ».

Différents projets ont été réalisés en partenariat, notamment, avec l'*Institut canadien d'éducation et de recherche en orientation* (CERIC), le *Centre de recherche et d'intervention sur l'éducation et la vie au travail* (CRIEVAT) et la Société québécoise de psychologie du travail et des organisations (SQPTO).

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Cette année encore, plus d'une centaine de membres se sont engagés bénévolement auprès de l'Ordre, dans différentes instances et groupes de travail, en organisant des activités locales dans le cadre de la *Semaine québécoise de l'orientation*, ou de multiples autres façons. Je tiens à les remercier du fond du cœur car c'est grâce à eux que notre action atteint la portée qu'elle a ! Je remercie particulièrement mes collègues du Conseil d'administration de l'Ordre avec qui il est si aisé de développer la vision, la force de conviction et la capacité à faire avancer les choses que les c.o. me disent tellement apprécier.

Je tiens également à témoigner chaleureusement ma reconnaissance aux membres du personnel régulier et occasionnel du siège social qui rendent tout cela possible. Je suis toujours impressionné de l'étendue de leur savoir faire comme de leur esprit d'équipe, leur sens élevé des responsabilités, leur extraordinaire accueil des membres, et surtout de la consciencieuse attention qu'ils portent à notre mission auprès du public québécois.

Je lève enfin mon chapeau à notre directrice générale et secrétaire, Martine Lacharité, qui a su maintenir le cap et conserver cette qualité de travail malgré les nombreux imprévus qui ont marqué l'année.

À l'aube de notre cinquantième anniversaire, nous sentons pleinement la maturité de notre organisation, la force de son action et sa capacité croissante à servir la population du Québec.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



MARTINE LACHARITÉ, C.O.,
directrice générale et secrétaire
de l'Ordre des conseillers et
conseillères d'orientation
du Québec.

L'ANNÉE 2012-2013 MARQUE UN PASSAGE TRÈS IMPORTANT POUR NOTRE ORDRE QUI S'EST VU OCTROYÉ DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES POUR PROTÉGER LE PUBLIC. NOUS PASSONS D'UN ORDRE À TITRE RÉSERVÉ VERS UN ORDRE À ACTIVITÉS RÉSERVÉES. LA RECHERCHE DANS LES ARCHIVES POUR PRÉPARER NOTRE 50^E ANNIVERSAIRE, QUI SE DÉROULERA EN 2013-2014, NOUS A PERMIS DE CONSTATER LES EFFORTS CONSTANTS DÉPLOYÉS AU FIL DES ANS PAR LES DIFFÉRENTES ADMINISTRATIONS DANS LE BUT D'OBTENIR DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES POUR PROTÉGER LE PUBLIC. CETTE ANNÉE A DONC VU L'ABOUTISSEMENT DE CES DÉMARCHES AVEC L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU PROJET DE LOI 21, LE 20 SEPTEMBRE 2012.

LA MISE EN VIGUEUR DU PL 21

Le Guide explicatif du projet de loi 21 a été rendu public. L'objectif de ce guide est d'expliquer les dispositions du PL 21. Il s'adresse aux membres des ordres et aussi aux gestionnaires, qui dans les milieux, ont à organiser le travail des professionnels et des équipes multidisciplinaires qui interviennent en santé mentale et en relations humaines.

Dans le but de mettre en place une mesure pour prévenir toute rupture de services (article 18 du PL 21), nous avons mis en place un registre des droits acquis permettant à des personnes non-admissibles à l'Ordre et qui exerçaient une ou des activités réservées au moment de la mise en vigueur de la loi de continuer de les exercer en respectant les conditions prévues dans un règlement.

Un comité pour l'évaluation des troubles mentaux a été constitué dans le but de faire des recommandations au Conseil d'administration pour la délivrance des attestations de formation permettant aux conseillers d'orientation d'exercer l'activité « Évaluer les troubles mentaux ». Des procédures ont aussi été élaborées.

Avec le Président, nous avons entrepris une tournée des régions dans le but de rencontrer les membres pour présenter le PL 21, ses objectifs et son contenu et répondre aux nombreuses questions soulevées suite à sa mise en vigueur. Plusieurs conseillers d'orientation y ont participé. De plus, des réunions avec nos partenaires des ordres, des différents ministères et des réseaux d'employeurs ont été réalisées toujours dans le but de faire atterrir le plus harmonieusement possible dans les milieux, les nouvelles dispositions du projet de loi 21.

INSPECTION PROFESSIONNELLE ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Des changements majeurs ont été apportés aux mécanismes d'inspection professionnelle. Une place plus importante est octroyée à l'analyse de la pratique des quatre activités réservées aux membres de l'Ordre. Par ailleurs, dans les situations d'inspection particulière portant sur la compétence, les inspecteurs de l'Ordre s'adjoindront en tout temps, un expert dans le domaine de l'activité réservée touchée. Une attention particulière sera également portée aux c.o. qui évaluent les troubles mentaux.

Le colloque 2012 a encore une fois suscité une très forte participation des membres. Sous le thème « L'orientation, un service essentiel » 653 conseillers d'orientation ont participé à cet événement les 6, 7 et 8 juin 2012 à Laval. Ils ont participé à un panel, à des ateliers et à des conférences de haut calibre.

favorisant la mise à jour de leurs compétences. Les conseillers d'orientation ont aussi eu accès à de nombreuses activités de formation continue en ligne grâce à notre portail de développement des compétences, « espace compétence », dont le développement se poursuit. Il devient de plus en plus l'outil indispensable pour la mise à jour et le maintien des compétences des membres. C'est également grâce à cet outil que nous pouvons optimiser notre information aux membres concernant les activités de développement de compétence en salle, autant celles offertes par l'Ordre que celle provenant d'organismes externes reconnus.

COMMUNAUTÉ VIRTUELLE DE PARTAGE ET ESPACE PARENTS

Il est aussi important de mentionner que les c.o. ont profité de la Communauté virtuelle de partage mise en place par l'Ordre avec la contribution financière du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Cette communauté est un espace privilégié d'échange et de partage qui a comme objectif de soutenir les personnels de l'orientation et de l'information des écoles secondaires en leur donnant accès à de l'information actualisée en lien avec leur pratique spécifique, en favorisant le partage d'outils élaborés par des collègues de travail, en consultant des nouvelles actuelles en éducation et en permettant des échanges en lien avec des préoccupations qui touchent l'orientation et l'information scolaire au secondaire.

TOUJOURS PLUS DE VISIBILITÉ : LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE L'ORIENTATION

La 8^e Semaine québécoise de l'orientation (SQO) s'est déroulée du 4 au 10 novembre 2012 avec comme thème « Pour un travail à ma mesure ». Les travailleurs, souhaitant faire le point sur leur situation professionnelle ou changer de travail, ont été invités à participer à des ateliers offerts par des conseillers d'orientation dans la plupart des régions du Québec. Cette activité a permis à l'Ordre et à ses membres de mieux faire connaître son expertise en développement de l'employabilité, les services offerts aux adultes ainsi que l'orientation tout au long de la vie. La SQO a connu encore cette année un très grand succès. Une conférence clé en main a été développée et a permis à plus de 75 conseillers d'orientation d'offrir au total 55 ateliers gratuits à plus de 1200 personnes à travers le Québec. Presqu'autant de personnes avaient réservé et ne se sont pas présentées. Le président a réalisé plus de 30 entrevues dans les médias et environ 20 entrevues ont été faites par 13 c.o. dans différentes régions du Québec.

Dans le but d'atteindre nos objectifs de visibilité, nous avons aussi été présents dans les deux salons éducation d'importance au Québec, le Salon national de l'Éducation de Montréal et le Salon Carrière Formation de Québec. Au Salon de Montréal, au Carrefour Info-Carières, point de départ idéal pour une exploration judicieuse des multiples ressources du Salon, une équipe d'étudiants en Carriérologie, supervisés par des conseillers d'orientation seniors, reçoivent les visiteurs de tous âges et les aident à préciser leurs besoins et leurs objectifs de visite.

À Québec, pour la 2^e année, l'Ordre a animé une activité offerte aux personnes retraitées qui souhaitent poursuivre une vie professionnelle adaptée à leurs besoins. Plusieurs conseillers d'orientation bénévoles ainsi que des étudiants en orientation ont accueilli les visiteurs au stand de l'Ordre et les ont informé des services d'orientation disponibles dans la région.

ESPACE PARENT : UNE GRANDE RÉUSSITE

Nous avons poursuivi la mise à jour du site Espace parent, un espace virtuel pour les parents développé avec le soutien financier du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la collaboration de la Fédération des comités de parents du Québec.

Rappelons que ce projet vise à aider les parents à mieux comprendre ce que vivent leurs jeunes et à leur donner des outils pour être en mesure de mieux les accompagner dans leur développement personnel et identitaire. L'achalandage sur le site est remarquable. De nombreux conseillers d'orientation en font la promotion lors de rencontres avec les parents en utilisant une vidéo promotionnelle développée et mise en ligne cette année.

Nous ne pouvons présenter l'ensemble des réalisations du plan d'action 2012-2013 car il a été très chargé et rempli d'imprévu. Enfin, nous n'aurions pu atteindre nos objectifs sans le support constant du Comité exécutif et du Conseil d'administration, sans l'implication de nombreux bénévoles dans les différents groupes de travail et comités, sans l'engagement et le travail soutenu du personnel de l'Ordre et sans l'apport et la vision structurante du président de l'Ordre, M. Laurent Matte.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION VEILLE À L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES AFFAIRES DE L'ORDRE ET À L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DU *CODE DES PROFESSIONS* ET DES RÈGLEMENTS DE L'ORDRE. IL DÉFINIT ÉGALEMENT LES GRANDES ORIENTATIONS. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A TENU SIX SÉANCES RÉGULIÈRES AU COURS DE L'ANNÉE 2012-2013, SOIT LES 26 MAI 2012, 6 JUIN, 7 JUIN 2012, 29 SEPTEMBRE 2012, 1^{ER} DÉCEMBRE 2012 ET LE 23 MARS 2013

LE PRÉSIDENT, LAURENT MATTE, C.O. : ÉLU AU SUFFRAGE
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUR UN MANDAT SE TERMINANT EN MAI 2013.

LES ADMINISTRATEURS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2012-2013 SONT :

JOSÉE SENEVILLE, c.o., Région électorale I :
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

ALAIN DUBOIS, c.o., Région électorale II :
Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches

LIETTE GOYER, c.o., Région électorale II :
Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches

JOSÉE BEAUSÉJOUR, c.o.,
Région électorale III : Mauricie et Centre-du-Québec

RÉGINALD SAVARD, c.o., Région électorale IV : Estrie

ÉRIK BEAULIEU, c.o., jusqu'au 28 septembre 2012
Région électorale V : Montréal

LOUIS COURNOYER, c.o., Région électorale V :
Montréal

DIANE BASTIEN, c.o. à partir du 1^{er} décembre 2012
Région électorale V : Montréal

JOSÉE LANDRY, c.o., Région électorale VI : Laval,
Lanaudière et Laurentides

MICHEL TURCOTTE, c.o., Région électorale VII :
Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et
Nord-du-Québec

LAURENT MATTE, c.o., Région électorale VIII :
Montréal

MICHEL ROBERT, c.o., Région électorale IX :
Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord

ADMINISTRATEURS NOMMÉS :

DANIELLE BOUCHER

NORMAND W. BERNIER

HUGUES POULAIN

DENIS CHARLAND

L'Assemblée générale s'est tenue le 6 juin 2012 et a rendu compte des activités de l'Ordre pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

LES ADMINISTRATEURS ONT NOTAMMENT :

- ◆ élu parmi leurs membres quatre représentants pour siéger au comité exécutif : Josée Landry, c.o., vice-présidente ; Josée Beauséjour, c.o., conseillère, Alain Dubois, c.o., conseiller et Danielle Boucher, administratrice nommée par l'Office des professions du Québec. Laurent Matte, c.o., président de l'Ordre, est d'office membre et président de ce comité ;

DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

- ◆ adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 ;
- ◆ résolu de recommander à l'Assemblée générale annuelle de choisir les services de Yves De Carufel, CPA, pour effectuer la vérification de l'exercice 2012-2013 ;

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ◆ résolu de proposer à l'assemblée générale une augmentation de 60 \$ pour la cotisation 2013-2014 ;
- ◆ résolu de nommer les signataires des effets de commerce ;
- ◆ adopté la *Politique linguistique, la Politique de communication et des commandites, Politique sur les règles de fonctionnement des comités statutaires et des groupes de travail, Politique sur le fonctionnement du bureau du syndic* ;
- ◆ adopté une *Politique sur l'évaluation des apprentissages et révision des résultats, sur la formation et le perfectionnement des ressources humaines, sur les modalités d'attribution des contrats* ;
- ◆ adopté la *Politique sur les conditions de travail des employés de l'OCOCOQ et sur les remboursements de frais de séjour et de déplacement* ;
- ◆ adopté des *politiques portant sur les règles de fonctionnement des comités statutaires, de même que pour les groupes de travail, et sur le fonctionnement du bureau du syndic* ;
- ◆ adopté le plan d'action pour l'année 2013-2014 ;
- ◆ adopté les prévisions budgétaires 2013-2014 ;
- ◆ résolu d'octroyer un ajustement de l'échelle salariale de 2 % aux employés réguliers et contractuels pour l'exercice financier 2013-2014 ;
- ◆ résolu d'adopter le projet d'incorporation du Comité accréditeur des organismes en médiation familiale ;
- ◆ résolu d'adopter la grille d'évaluation de la directrice générale et une augmentation de 4 % ;
- ◆ Résolu de modifier les règles relatives à l'article 18 du projet de loi 21 ;
- ◆ Résolu de modifier le règlement sur les conditions de formation des personnes autres que les conseillers d'orientation pour exercer les activités professionnelles pouvant être exercées par les conseillers d'orientation.

AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES ET NORMES

- ◆ adopté le *Règlement sur le comité de formation* ;
- ◆ adopté le programme de surveillance générale de la pratique professionnelle des conseillers et conseillères d'orientation 2013-2014 ;
- ◆ résolu d'accréditer à la pratique de la psychothérapie un conseiller d'orientation, tel que recommandé par le comité d'accréditation à la pratique de la psychothérapie ;
- ◆ résolu de nommer un membre au Conseil d'administration (Diane Bastien) suite à la démission d'Érik Beaulieu.

DOSSIERS PROFESSIONNELS

- ◆ adopté le programme des activités de développement de compétences pour l'année 2013-2014 ;
- ◆ résolu d'accorder la bourse de doctorat 2012 à Andy Dimitri Veilleux, c.o., tel qu'il a été recommandé par les membres du jury ;
- ◆ résolu de proposer la candidature de Luc Duval, c.o., pour le Mérite du CIQ 2013 ;

NOMINATIONS

- ◆ nommé les membres du comité pour l'évaluation des troubles mentaux ;
- ◆ nommé les membres des comités statutaires et un délégué au Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF) et les délégués au CIQ.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

LE COMITÉ EXÉCUTIF, ÉLU ANNUELLEMENT PARMIS LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, EST CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION COURANTE DES AFFAIRES DE L'ORDRE ET PEUT EXERCER TOUS LES POUVOIRS QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LUI DÉLÈGUE.

POUR L'EXERCICE 2012-2013, LE COMITÉ EXÉCUTIF ÉTAIT FORMÉ DU PRÉSIDENT LAURENT MATTE, C.O., DE LA VICE-PRÉSIDENTE JOSÉE LANDRY, C.O., DU CONSEILLER ALAIN DUBOIS, C.O., DE LA CONSEILLÈRE JOSÉE BEAUSÉJOUR, C.O. ET DE L'ADMINISTRATRICE NOMMÉE DANIELLE BOUCHER.

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2012 AU 31 MARS 2013, LE COMITÉ EXÉCUTIF A TENU HUIT RÉUNIONS RÉGULIÈRES, SOIT LE 13 AVRIL, 7 MAI, 20 JUIN, 30 AOÛT, 19 OCTOBRE, 23 NOVEMBRE, 25 JANVIER ET 1^{ER} MARS.

OUTRE LES RECOMMANDATIONS FAITES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE COMITÉ EXÉCUTIF A NOTAMMENT :

DOSSIERS RÈGLEMENTAIRES

- ◆ résolu de limiter le droit d'exercice professionnel d'un membre en l'obligeant à exercer sous la supervision d'un conseiller d'orientation ;
- ◆ procédé aux radiations pour non-paiement de la cotisation ;
- ◆ résolu d'accréditer à la pratique de la psychothérapie trois conseillers d'orientation, tel que recommandé par le comité d'accréditation à la pratique de la psychothérapie ;
- ◆ résolu d'accréditer un conseiller d'orientation à la pratique de la médiation familiale avec engagement ;
- ◆ résolu de délivrer des attestations de formation pour l'évaluation des troubles mentaux à quatre c.o.

DOSSIERS PROFESSIONNELS

- ◆ nommé les membres du jury des prix professionnels et scientifiques 2012 ;
- ◆ résolu de décerner le prix de l'orientation pour l'année 2012 ;
- ◆ résolu d'adopter le Guide de pratique des normes en médiation familiale ;

DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

- ◆ adopté les états des revenus et dépenses mensuels ;
- ◆ résolu d'adopter la révision des prévisions budgétaires 2012-2013 ;
- ◆ préparé les prévisions budgétaires 2013-2014 ;
- ◆ résolu d'adopter une révision de la grille de tarification pour la formation continue ;
- ◆ résolu d'adopter le bilan financier du colloque 2012 ;
- ◆ résolu d'établir les frais de renouvellement au registre des droits acquis pour l'année 2013-2014 ;
- ◆ étudié et recommandé au Conseil d'administration d'adopter les politiques suivantes :
 - ◆ *responsable de l'accès à l'information et aux renseignements personnels, documents et renseignements à caractère public accessibles sans restriction ;*
 - ◆ contre le harcèlement ;
 - ◆ linguistique ;
 - ◆ de communication et des commandites ;
 - ◆ évaluation de l'apprentissage et de révision des résultats ;
 - ◆ les placements temporaires des avoirs de l'Ordre ;
 - ◆ recueil des conditions de travail ;

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

- ◆ attribution de contrats ;
- ◆ remboursement des frais de séjour et de déplacement.
- ◆ résolu de signé un protocole d'entente avec TD Meloche Monnex.

NOMINATIONS

- ◆ nommé M^e Louise Richard et Suzanne Boulerice, c.o., comme secrétaire substitut au comité d'inspection professionnelle.

PERSONNEL DE L'ORDRE

LAURENT MATTE, c.o., président

MARTINE LACHARITÉ, c.o., directrice générale et secrétaire

LINDA ROY, adjointe aux services administratifs

MÉLANIE CHAGNON, secrétaire à la direction et aux communications

RICHARD LOCAS, c.o., chargé d'affaires professionnelles, coordonnateur de l'inspection professionnelle et responsable du comité des admissions par équivalence

DIANE TREMBLAY, c.o., coordonnatrice aux communications et à la formation continue

LISE PIGEON, secrétaire au développement professionnel (syndic, inspection professionnelle et formation continue)

FRANCINE POULIOT, réceptionniste et préposée à l'admission

PERSONNEL CONTRACTUEL

SUZANNE FAUBERT, secrétaire à la direction et aux communications (du 15 juin 2012 au 31 mars 2013)

MIREILLE MOISAN, c.o., chargée de projet pour la Communauté virtuelle de partage

HÉLÈNE PLOURDE, c.o. chargée d'affaires professionnelles (du 25 février au 31 mars 2013)

SUZANNE BOULERICE, c.o. coordonnatrice à l'inspection professionnelle (1^{er} au 31 mars 2013)

CATHERINE PELLETIER, stagiaire (du 4 septembre au 20 décembre 2012)

ANTHONY COTÉ, stagiaire (de janvier au 31 mars 2013)

COMITÉ DE LA FORMATION

LE COMITÉ DE LA FORMATION A POUR MANDAT D'EXAMINER LES QUESTIONS RELATIVES À LA QUALITÉ DE LA FORMATION DES CONSEILLERS D'ORIENTATION, ET CE, DANS LE RESPECT DES COMPÉTENCES RESPECTIVES ET COMPLÉMENTAIRES DE L'ORDRE, DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE ET DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE.

En 2012-2013, le comité de la formation a tenu deux réunions, soit le 18 mai et le 30 novembre 2012. En plus des membres du Comité de la formation, les directeurs de programme de 1^{er} et 2^e cycle de toutes les universités offrant la formation initiale en orientation sont invités à participer à ces rencontres. Chaque université dresse un tableau de la clientèle inscrite au baccalauréat et à la maîtrise et présente les projets de formation particuliers en cours dans les départements. Des échanges et des discussions autour de la compréhension du projet de loi 21 modernisant les professions en santé mentale et en relations humaines, de son guide explicatif et de sa réglementation ont permis aux membres du comité de la formation de s'approprier ces changements importants pour l'exercice de la profession. De plus, les membres du comité ont reçu le rapport du Groupe de travail sur l'intégration socioprofessionnelle des nouveaux membres, groupe de travail créé suite à leur recommandation, ont échangé sur la situation des finissants et des jeunes conseillers d'orientation et pris acte des recommandations du groupe de travail.

Le comité de la formation n'a pas transmis d'avis ou de recommandation au Conseil d'administration.

MEMBRES DU COMITÉ DE LA FORMATION

LAURENT MATTE, c.o., président de l'OCCOQ

MARCEL MONETTE, doyen de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval, nommé par la CRÉPUQ pour la réunion du 18 mai 2012

RÉGINALD SAVARD, c.o. professeur à l'Université de Sherbrooke, nommé par la CRÉPUQ pour la réunion du 30 novembre 2012

EDWIDGE DESJARDINS, c.o., professeure à l'Université du Québec à Montréal, nommée par la CRÉPUQ

MARIE-CLAUDE RIOPEL, nommée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

MARTINE LACHARITÉ, c.o., directrice générale de l'OCCOQ

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE

Région électorale	Régions administratives	Total C.O.	
I	Bas-Saint-Laurent (1)	67	101
	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	34	
II	Québec (3)	503	665
	Chaudière-Appalaches (12)	162	
III	Mauricie (4)	85	139
	Centre-du-Québec (17)	54	
IV	Estrie (5)	161	161
V	Montréal (6)	557	557
VI	Laval (13)	51	228
	Lanaudière (14)	72	
	Laurentides (15)	105	
VII	Outaouais (7)	66	97
	Abitibi-Témiscamingue (8)	23	
	Nord-du-Québec (10)	8	
VIII	Montérégie (16)	321	321
IX	Saguenay-Lac-Saint-Jean (2)	86	118
	Côte-Nord (9)	32	
	Hors Québec	71	71
TOTAL DES MEMBRES		2 458	
TOTAL femmes		1 906	
TOTAL hommes		552	

ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie.

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
La Capitale assurances générales	2 355	1 000 000,00 \$	3 000 000,00 \$
Exemption	103	—	—

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

INSCRIPTION AU TABLEAU AU 31 MARS 2013

DÉLIVRANCE DE PERMIS

Permis réguliers	112
Permis restrictifs temporaires	8
Permis restrictif temporaire révoqué	0

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU

Membres inscrits au Tableau (31/03/2012)	2 446
Nouvelles inscriptions	121
Réinscriptions	89
Radiations non-paiement	85
Radiations temporaires (décision disciplinaire)	0
Inspection avec limitation du droit d'exercice	0
Inspection avec suspension du droit d'exercice	0
Démissions	109
Décès	4
Total des membres au 31 mars 2013	2 458
Permis restrictifs temporaires	8
Étudiants associés	183
Membres exerçant au sein d'une société	18

CLASSEMENT DE COTISATION

(DATES DE VERSEMENTS : 1/4, 1/5, 1/6 ET 1/7)

Membres réguliers	1 875
Membres recrues, 1 ^{re} année	99
Membres recrues, 2 ^e année	82
Membres recrues, 3 ^e année	89
Membres non en exercice	112
Membres hors Québec	26
Membres hors Canada	14
Membres émérites	6
Membres à vie	80
Membres retraités	75
Total au 31 mars 2013	2 458

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES MILIEUX DE TRAVAIL

Milieu de travail	Total	%
Éducation	1 111	56 %
Primaire	19	
Secondaire	495	
Secondaire – éducation des adultes	219	
Centre administratif	50	
Cégep	195	
Cégep – éducation des adultes	8	
Université	51	
Université (consultation)	74	
Emploi	334	17 %
Organisme de développement en employabilité	307	
Emploi-Québec	27	
Réadaptation	45	2 %
Compagnie d'assurances	7	
CSST – SAAQ – IVAC	12	
Centres de réadaptation	26	
Santé et services sociaux	23	1 %
Centres hospitaliers	12	
CLSC – CSSS	11	
CHSLD	0	
Fonction publique et organismes publics	78	4 %
Entreprise	69	3 %
Cabinet-conseil (à temps plein)	313	16 %

RAPPORT DU SYNDIC

LE BUREAU DU SYNDIC DE L'ORDRE A TRAITÉ LES DEMANDES D'ENQUÊTE ET D'INFORMATION SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION DU QUÉBEC. LE PRÉSENT RAPPORT DÉTAILLE LES ACTIVITÉS DU SYNDIC AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE.

AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE LE BUREAU DU SYNDIC ÉTAIT COMPOSÉ DES MEMBRES SUIVANTS :

LOUISE ST-PIERRE, c.o., syndic

MARIE-CLAUDE HURTUBISE, c.o., syndic adjointe

Au cours de la période comprise entre le 1^{er} avril 2012 et le 31 mars 2013, le Bureau du syndic a ouvert huit (8) nouveaux dossiers d'enquête sur les dix (10) demandes d'enquête reçues, dont cinq (5) sont toujours actives en date d'aujourd'hui.

Trois (3) demandes d'information générale provenant du public ou de membres ont été reçues et traitées par le Bureau du syndic. Ces demandes n'ont pas donné lieu à l'ouverture d'un dossier d'enquête.

Si on ajoute ces huit (8) nouveaux dossiers d'enquête aux quatre (4) qui étaient toujours actifs en date du 1^{er} avril 2012, le Bureau du syndic a agi dans 12 dossiers d'enquête au cours de la période visée (Tableau 1).

Au cours de la période, sept (7) dossiers d'enquête ont été fermés. De ceux-ci, quatre (4) dossiers ont fait l'objet d'une référence au comité d'inspection professionnelle pour une visite particulière sur la compétence. Par ailleurs, des recommandations ont été adressées aux membres intimés, dans cinq (5) dossiers. Finalement, un dossier a fait l'objet d'une demande d'avis au comité de révision des plaintes, à la suite d'une décision rendue par le syndic.

Durant l'exercice, un dossier de plainte déposé au conseil de discipline l'année précédente est en attente d'audition par le conseil de discipline.

RAPPORT DU SYNDIC

Tableau 1	Bilan des dossiers traités au cours de la période visée			
	Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2012	Dossiers ouverts durant la période	Dossiers fermés durant la période	Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2013
Enquêtes disciplinaires	4	8	7	5
Demandes d'information	0	3	3	0
Demandes accès information	0	0	0	0
Conciliation et arbitrage des comptes	0	0	0	0

Les sources de ces nouvelles demandes d'enquête sont énumérées au tableau suivant :

Tableau 2	Sources des demandes d'enquête reçues du 1 ^{er} avril 2012 au 31 mars 2013
Sources	Nombre
Client ou sa famille	5
Employeur	1
Autres professionnels / collègues	2
Anonyme / informateur	0
CIP	0
Total	8

La nature principale des infractions soumises à l'attention du bureau du syndic, dans le cadre de ces nouvelles demandes, est présentée au tableau suivant :

Tableau 3	Motif principal des demandes d'enquête reçues au cours de la période (Codes et autres règlements)	
Motif principal de demande d'enquête*	Nombre	
Insatisfaction quant au service rendu ou quant à l'approche utilisée	2	
Problèmes d'attitude envers des collègues ou confrères	0	
Manque de professionnalisme / éthique questionnée	2	
Compétence / attitudes générales / image de la profession	4	
Bris de confidentialité / absence de consentement	0	
Abus sexuel / atteinte à l'intégrité / liens amoureux (Code des professions a.59.1 / Code déontologie a.6, a.7)	0	
Usurpation de titre	0	
Total	8	

* Il est à noter que plusieurs motifs peuvent parfois être soulevés par un même demandeur, mais seul le motif principal de la demande d'enquête est comptabilisé dans le tableau 3.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

LE MANDAT PRINCIPAL DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (CIP) EST D'ASSURER LA PROTECTION DU PUBLIC PAR L'ÉVALUATION DE LA PRATIQUE DES MEMBRES ET D'ASSURER LE MAINTIEN DE LA COMPÉTENCE ET DE LA QUALITÉ DES ACTES POSÉS PAR LES MEMBRES.

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

SUZANNE LUCIER, c.o., présidente

CLAUDETTE CLÉMENT, c.o.

MARIE DUCHARME, c.o.

MONIQUE ST-AMAND, c.o.

YVON TROTTIER, c.o.

RICHARD LOCAS, c.o., coordonnateur
à l'inspection professionnelle et secrétaire
du comité

LOUISE RICHARD, avocate,
coordonnatrice à l'inspection
professionnelle et secrétaire du comité
du 15 décembre 2012 au 1^{er} mars 2013

SUZANNE BOULERICE, c.o.,
coordonnatrice à l'inspection
professionnelle et secrétaire du comité
du 1^{er} mars 2013 au 31 mars 2013

LISTE DES INSPECTEURS

RENÉ BREault, c.o.

SUZANNE GIRARD, c.o.

CLAUDETTE LEVASSEUR, c.o.

BERTRAND ROUSSEAU, c.o.

JOHANNE VACHON, c.o.

RÉUNIONS DES MEMBRES DU COMITÉ D'INSPECTION ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2012 ET LE 31 MARS 2013

Le comité a tenu trois réunions régulières au cours de l'année.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

En vertu de l'article 14 du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle*, le comité a déterminé le programme de surveillance pour l'année 2012-2013 qui a été approuvé par le Conseil d'administration de l'Ordre.

Ce programme prévoit en autres, l'envoi de 269 questionnaires d'autoévaluation préparatoires à une visite d'inspection.

CRITÈRES RETENUS POUR IDENTIFIER LES MEMBRES À REJOINDRE POUR LE PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE :

- ◆ membres qui reviennent à la pratique après avoir fait défaut de s'inscrire au Tableau des membres depuis plus de trois ans ;
- ◆ membres qui reviennent à la pratique après avoir fait défaut de s'inscrire au Tableau des membres depuis plus de cinq ans et à qui le Comité exécutif n'a pas imposé de stage ;
- ◆ personnes qui ont été admises à l'Ordre plus de cinq ans après l'obtention de leur diplôme et à qui le Comité exécutif n'a pas imposé de stage.

- ◆ sélection proportionnelle à la répartition des c.o. de tous les secteurs de pratique et dans les différentes régions du Québec, selon le nombre restant :
- ◆ membres exerçant en pratique publique, qui n'ont pas été visités depuis plus de 10 ans et qui n'ont pas rempli le questionnaire d'autoévaluation depuis 9 ans ;
- ◆ membres exerçant en pratique privée, qui n'ont pas été visités depuis plus de 5 ans et qui n'ont pas rempli le questionnaire d'autoévaluation depuis 4 ans ;
- ◆ membres exerçant depuis au moins trois ans et qui n'ont jamais reçu de questionnaire d'autoévaluation.

NOMBRE DE QUESTIONNAIRES D'AUTOÉVALUATION ACHÉMINÉS AUX MEMBRES

Milieu de travail	Nombre de C.O.
Pratique privée	31
Éducation	138
Employabilité	59
Organismes gouvernementaux	12
Compagnies et entreprises	13
Santé et services sociaux	3
Centres de réadaptation et réhabilitation	9
Autres	4
Total	269

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

INSPECTIONS PROFESSIONNELLES

VISITES D'INSPECTION ET DE SUIVI EFFECTUÉES EN 2012-2013 INCLUANT CELLES REPORTÉES DES ANNÉES ANTÉRIEURES

Milieux de travail	Nombre de C.O.
Pratique privée	9
Éducation	25
Employabilité	16
Fonction publique	1
Organisation	3
Centre de réadaptation et réhabilitation	1
Total des visites	55

INSPECTION PARTICULIÈRE DES COMPÉTENCES

Durant l'année 2012-2013, deux inspections particulières ont été menées. Des correctifs ont été demandés et une recommandation sera transmise au Conseil d'administration de l'Ordre.

DÉCISIONS DU C.I.P. CONCERNANT LES VISITES D'INSPECTION

Résultats	Nombre de C.O.
Répondant aux normes	12
Correctifs à apporter	33
Suivis avec obligations	2
Objets d'un suivi	5
Objets d'une inspection particulière	2
Pratique professionnelle atypique	1
Total des visites	55

CONSEIL DE DISCIPLINE

MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE

M^e JEAN-GUY LÉGARÉ, président

CHANTAL ALIE, c.o.

NOUSSINA RAHIM, c.o.

JOSCELYN POIRIER, c.o.

ALAIN ST-PIERRE, c.o.

GUY TESSIER, c.o.

DENIS MARCEAU, c.o.

M^e LOUISE RICHARD, secrétaire
(du 1^{er} avril 2012 au 1^{er} mars 2013)

M^e GENEVIÈVE ROY, secrétaire
(du 1^{er} mars 2013 au 31 mars 2013)

MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION

LOUIS ROY, c.o., président

FRANCINE CHASSÉ, c.o.

ROLLAND STEBENNE, c.o.

MICHEL HÉROUX, c.o.

PHILIPPE BROUSSEAU, c.o.

RAYMOND PROULX, représentant du public nommé par l'Office des professions

RICHARD LOCAS, c.o. secrétaire
(du 1^{er} avril 2012 au 30 novembre 2012)

MARTINE LACHARITÉ, c.o., secrétaire
(du 30 novembre 2012 au 31 mars 2013)

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 116 DU CODE DES PROFESSIONS, LE CONSEIL DE DISCIPLINE EST SAISI DE TOUTE PLAINTÉ FORMULÉE CONTRE UN PROFESSIONNEL POUR UNE INFRACTION AUX DISPOSITIONS DU CODE DES PROFESSIONS OU DES RÈGLEMENTS ADOPTÉS CONFORMÉMENT AU CODE DES PROFESSIONS.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le conseil de discipline a été saisi d'une plainte.

Nature de la plainte :

Avoir posé un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession :

- ◆ pour avoir omis de vérifier la nature des besoins et des attentes d'une cliente ;
- ◆ pour ne pas avoir évité toute conduite pouvant porter atteinte à l'intégrité physique, mentale ou affective ;
- ◆ pour avoir établi des liens intimes, amoureux ou sexuels.

Le conseil de discipline a tenu une audience suite à une demande de l'intimé voulant faire rejeter du dossier de discipline le rapport d'expert. Le conseil de discipline a rendu sa décision à l'effet de rejeter la requête de l'intimé (rejet de la requête pour faire rejeter du dossier le rapport d'expert).

Le conseil a aussi tenu une conférence de gestion pour fixer une prochaine date d'audience dans ce dossier.

Aucune décision n'a été portée en appel au Tribunal des professions.

Aucune recommandation n'a été soumise au Conseil d'administration.

COMITÉ DE RÉVISION

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 123.3 DU CODE DES PROFESSIONS, LE COMITÉ DE RÉVISION A POUR FONCTION DE DONNER À TOUTE PERSONNE QUI LE LUI REQUIERT, ET QUI A DÉJÀ DEMANDÉ AU SYNDIC LA TENUE D'UNE ENQUÊTE, UN AVIS RELATIVEMENT À LA DÉCISION DU SYNDIC OU D'UN SYNDIC ADJOINT DE NE PAS PORTER PLAINTÉ CONTRE LE PROFESSIONNEL.

Le 21 février 2013, nous avons reçu une demande d'avis et celle-ci a été présentée au comité le 16 avril 2013. Nous n'avons reçu aucun avis présenté hors délai et aucun avis n'a été rendu.

CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

Aucune demande de conciliation n'a été reçue.

Aucune demande d'arbitrage n'a été reçue.

MEMBRES DU CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

JEAN-PIERRE HICK, c.o.

JOSCELYN POIRIER, c.o.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'USURPATION DE TITRE

Nombre d'enquête complétée : aucune.

Aucune poursuite pénale n'a été intentée portant sur l'usurpation du titre.

COMITÉ DES ADMISSIONS PAR ÉQUIVALENCE

LE COMITÉ DES ADMISSIONS PAR ÉQUIVALENCE A POUR MANDAT D'EXAMINER LES DEMANDES D'ADMISSION À L'ORDRE PAR VOIE D'ÉQUIVALENCE ET DE FAIRE LES RECOMMANDATIONS APPROPRIÉES SELON LE *CODE DES PROFESSIONS*, LE *RÈGLEMENT SUR LES DIPLÔMES DÉLIVRÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DÉSIGNÉS QUI DONNENT DROIT AUX PERMIS ET AUX CERTIFICATS DE SPÉCIALISTES DES ORDRES PROFESSIONNELS*, AU *RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉQUIVALENCE POUR LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE L'ORDRE* ET LA RÉGLEMENTATION DE LA CHARTRE DE LA LANGUE FRANÇAISE.

Le comité des équivalences a tenu sept réunions au cours de l'année. Au cours de ces réunions, il a :

- ◆ étudié 20 dossiers de demande d'admission par voie d'équivalence. Le comité a recommandé la délivrance de permis sans condition à 5 candidats et a exigé une formation supplémentaire à 15 candidats. Pour 8 de ces derniers, le comité a recommandé au comité exécutif la délivrance d'un permis restrictif temporaire ;
- ◆ étudié la candidature de quatre candidats qui ont déposés une demande d'admission plus de trois ans après l'obtention de leur diplôme. Quatre candidats ont été inscrits sans condition ;
- ◆ étudié la candidature de onze candidats qui ont déposé une demande de réinscription après avoir fait défaut de s'inscrire au Tableau des membres pendant plus de quatre ans. Le comité a recommandé huit candidats pour la réinscription sans condition et a imposé un stage à trois candidats ;
- ◆ appliqué la réglementation de la Charte de la langue française en ce qui concerne les ordres professionnels.

Demands de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise par des personnes ne détenant pas un diplôme requis

	Nombre				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	7	1	6	0	0
Hors du Canada	2	–	2	0	0
Au Québec	11	4	7	0	0

Demands de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec, acceptée en partie, comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	7	1
Cours et stage	6	1

MEMBRES DU COMITÉ :

RENÉ BARRETTE, c.o.
GENEVIÈVE DUPONT, c.o.
GENEVIÈVE PROTEAU, c.o.
RICHARD LOCAS, c.o., secrétaire

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec, acceptée, comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	—	—
Cours et stage	—	—

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Demandes de délivrance

	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	1	1	0	0
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 ^o de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	8	8	0	0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Demandes de permis	C.O.
Demandes de permis reçues fondées sur la détention d'un diplôme (Article 184 du <i>Code des professions</i>)	110
Demandes de permis acceptées fondées sur la détention d'un diplôme	110
Demande de permis refusée fondée sur la détention d'un diplôme	0
Demande de permis reçue fondée sur la reconnaissance des équivalences de diplôme	0
Demandes de permis reçues fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	20
Demandes de permis acceptées fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	20
Demande de permis refusée fondée sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	0

ACCREDITATIONS

ACCREDITATIONS À LA PRATIQUE DE LA PSYCHOTHÉRAPIE

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec reconnaît les membres qui ont complété une formation d'un niveau supérieur dans le champ de la psychothérapie par le moyen d'une accréditation. Les conseillers d'orientation qui reçoivent cette accréditation ont démontré qu'ils avaient acquis une approche cohérente et intégrée de la psychothérapie. Ils ont répondu à des exigences de formation théorique et pratique et l'accréditation se veut une reconnaissance officielle de leur compétence. Un comité est chargé d'étudier les demandes d'accréditation à la pratique de la psychothérapie et de faire des recommandations au Comité exécutif qui décerne cette accréditation. En 2013-2014, le Comité s'est réuni à trois reprises. Il a recommandé l'accréditation à la pratique de la psychothérapie de quatre conseillers d'orientation et ces recommandations ont été entérinées par le Comité exécutif. Au 31 mars 2012, l'Ordre comptait 91 conseillers d'orientation accrédités à la pratique de la psychothérapie.

Avec la mise en vigueur du permis de psychothérapie le 19 juin 2012, ce comité a été dissout. Tous les membres accrédités par l'Ordre à la pratique de la psychothérapie peuvent, après en avoir fait la demande, obtenir le permis de psychothérapeute délivré par l'Ordre des psychologues du Québec dans les deux ans de la date d'entrée en vigueur de l'article 187.1 du Code des professions.

ACCREDITATIONS À LA MÉDIATION FAMILIALE

La médiation familiale, selon la *Loi modifiant le Code de procédure civile concernant la médiation familiale*, ne peut être exercée que par des personnes accréditées. Les conseillers d'orientation sont parmi les professionnels pouvant être accrédités à la pratique de la médiation familiale. L'Ordre est un des organismes accréditeurs et doit voir à ce

que les candidats rencontrent les conditions d'obtention de l'accréditation. Afin de s'assurer d'une uniformité dans les études de dossiers, le Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF) a créé un Comité aviseur sur l'accréditation en médiation familiale. Deux conseillers d'orientation ont été nommés par le Conseil d'administration pour représenter l'Ordre sur ce comité. Le Comité aviseur sur l'accréditation en médiation familiale a recommandé d'accréditer un c.o. à la pratique de la médiation familiale avec engagement. Le comité exécutif a adopté cette recommandation et un médiateur a complété l'ensemble de ses engagements; Au 31 mars 2013, l'Ordre comptait parmi ses membres actifs 20 conseillers d'orientation accrédités à la pratique de la médiation familiale.

ATTESTATIONS DE FORMATION POUR L'ÉVALUATION DES TROUBLES MENTAUX

Le Projet de loi 21 réserve aux conseillers d'orientation l'activité d'évaluer les troubles mentaux sous réserve de l'obtention d'une attestation de formation délivrée par l'Ordre. Un règlement sur une activité de formation des conseillers d'orientation pour l'évaluation des troubles mentaux prévoit les exigences en terme de formations tant théoriques que pratiques. Il précise aussi les procédures pour obtenir une dispense totale ou partielle de suivre la formation prévue au règlement. Un comité a été mis sur pied par le Conseil d'administration pour étudier les demandes et décider d'accorder ou non la dispense, décision qui pourrait être révisée par le comité exécutif à la demande du c.o.

Le comité a étudié 10 demandes

4 c.o. ont obtenu l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux et sont maintenant autorisés à exercer l'activité « évaluer les troubles mentaux » et 6 c.o. ont obtenu des dispenses partielles et poursuivent leur démarche de formation.

MEMBRES DU COMITÉ D'ACCREDITATION À LA PRATIQUE DE LA PSYCHOTHÉRAPIE

MONIQUE ADAM, c.o.

ALAIN DUBOIS, c.o.

GINETTE DOYON, ps.éd.

RENÉE VERVILLE, directrice générale et secrétaire de l'OPPO

MARTINE LACHARITÉ, c.o., directrice générale et secrétaire de l'OCOQ

MEMBRES DÉLÉGUÉS AU COAMF

GERALD SCHOEL, c.o.

MARIO THERRIEN, c.o.

MEMBRES DU COMITÉ

LUC DUVAL, c.o.

YANN LE CORFF, c.o.

MARTINE LACHARITÉ, c.o., directrice générale et secrétaire de l'OCOQ

ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Titre de la formation	Séances tenues	Participants
Évaluer le retard mental : théorie et pratique	3	61
L'anxiété (dé) orientante	8	176
Intervenir auprès d'une personne aux prises avec un TED	2	34
Évaluer le retard mental : une nouvelle activité réservée	1	19
Colloque 2012	6-7-8 juin 2012	653
Autoformation sur le Guide d'évaluation en orientation	En ligne	161
Les grands défis de l'évaluation	En ligne	128
Sensibilisation à la pratique de l'orientation dans les organisations	En ligne	13
Évaluer un adulte atteint d'un trouble mental ou neuropsychologique	En ligne	16
Du stress à la santé psychologique au travail : mythes et réalités	En ligne	22
Le choix d'un outil psychométrique : comment s'y retrouver ?	En ligne	8
Besoins d'attachements et schémas d'adaptation : au cœur d'une intervention centrée sur l'évaluation du fonctionnement psychologique de nos clients	En ligne	12
Intervention concertée soutenant l'insertion socioprofessionnelle de jeunes handicapés : pour développer la participation sociale et professionnelle	En ligne	4
Favoriser la mobilisation de la personne dans le processus de communication de résultats psychométriques	En ligne	9
Intervenir auprès d'une clientèle étudiante atteinte d'un TDAH: le rôle du c.o.	En ligne	32
Exercer son leadership d'expertise... sans une « petite gêne » ?	En ligne	14
Intervenir auprès de clients présentant des troubles du langage : comprendre pour mieux agir	En ligne	6
Tenue de dossiers : aspects déontologiques et réglementaires	Formation à distance	18
Tenue de dossiers : aspects pratiques	Formation à distance	6
Total		1 392

GROUPES DE TRAVAIL

Les groupes de travail assurent plusieurs fonctions. Tout d'abord, ils alimentent l'Ordre quant aux principaux enjeux professionnels et stratégiques pertinents à l'exercice de la profession dans un secteur de travail particulier. Aussi, selon la demande, ils formulent un avis concernant la mise en œuvre d'un aspect de l'exercice de sa mission. Ensuite, ces groupes de travail favorisent le développement de réseaux d'échange et de soutien entre les membres de la profession exerçant dans un secteur particulier, ainsi que la concertation entre les membres appelés à exercer la profession dans des secteurs de travail complémentaires. Enfin, ils contribuent à diverses activités visant à faire connaître l'apport de la profession dans différents domaines. Les groupes de travail se réunissent environ quatre fois par année.

L'Ordre comptait quatre groupes de travail en 2012-2013

- ◆ Groupe de travail sur l'orientation en milieu scolaire
- ◆ Groupe de travail sur la pratique des c.o. dans les organisations
- ◆ Groupe de travail sur la reconnaissance des acquis et des compétences
- ◆ Groupe de travail sur l'insertion socioprofessionnelle des nouveaux membres

ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

AU 31 MARS 2013



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION DU QUÉBEC,

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Elle est également responsable du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

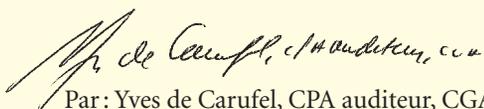
J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec au 31 mars 2013, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Informations comparatives

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 3 des états financiers, qui indique que l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1^{er} avril 2012 et que sa date de transition était le 1^{er} avril 2011. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ses états financiers, y compris les états de la situation financière au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 ainsi que les informations connexes. Je n'avais pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.



Par : Yves de Carufel, CPA auditeur, CGA
Sainte-Adèle (Québec)

Le 14 mai 2013

ÉTAT DES RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2013

	FONDS			2013 Total	2012 Total (redressé)
	Administration	Immobilisations	Assurance responsabilité		
PRODUITS					
Cotisations	1 027 238 \$	– \$	– \$	1 027 238 \$	964 623 \$
Admission	31 805	–	–	31 805	20 008
Publications	64 459	–	–	64 459	58 475
Activités de formation	299 788	–	–	299 788	91 452
Communauté virtuelle	54 470	–	–	54 470	32 500
Intérêts	7 131	–	–	7 131	7 383
Gain sur aliénation de placements	–	–	–	–	10 164
Ristournes	–	–	19 394	19 394	15 686
Divers	20 127	–	–	20 127	23 858
	<u>1 505 018</u>	<u>–</u>	<u>19 394</u>	<u>1 524 412</u>	<u>1 224 149</u>
CHARGES					
Administration (Annexe A)	631 590	41 231	–	672 821	645 932
Surveillance (Annexe B)	125 112	–	–	125 112	173 084
Affaires professionnelles (Annexe C)	129 563	–	–	129 563	145 425
Formation (Annexe D)	279 658	–	–	279 658	113 586
Promotion et communication (Annexe E)	178 761	–	–	178 761	145 153
	<u>1 344 684</u>	<u>41 231</u>	<u>–</u>	<u>1 385 915</u>	<u>1 223 180</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>160 334 \$</u>	<u>(41 231)\$</u>	<u>19 394 \$</u>	<u>138 497 \$</u>	<u>969 \$</u>

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 mars 2013

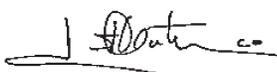
	FONDS				2013 Total	2012 Total (redressé)
	Administration	Immobilisations	Réserve	Assurance responsabilité		
SOLDE AU DÉBUT						
Solde déjà établi	(56 836)\$	121 010 \$	200 000 \$	100 607 \$	364 781 \$	411 909 \$
Redressement (note 12)	48 097	–	–	–	48 097	–
Solde redressé	(8 739)	121 010	200 000	100 607 \$	412 878 \$	411 909 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	160 334	(41 231)	–	19 394	138 497	969
Affectation au fonds de réserve	(50 000)	–	50 000	–	–	–
Affectation aux immobilisations	(7 639)	7 639	–	–	–	–
SOLDE À LA FIN	93 956 \$	87 418 \$	250 000 \$	120 001 \$	551 375 \$	412 878 \$

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
au 31 mars 2013

	FONDS				2013 Total	2012 Total (redressé)	Bilan d'ouverture au 1 ^{er} avril 2011
	Administration	Immobilisations	Réserve	Assurance responsabilité			
ACTIF							
À COURT TERME							
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1 479 562 \$	-\$	-\$	-\$	1 479 562 \$	1 148 863 \$	1 794 036 \$
Créances (note 5)	103 716	-	-	-	103 716	115 692	22 412
Créances interfonds	-	-	250 000	-	-	-	-
Stocks (note 6)	17 172	-	-	-	17 172	23 778	22 822
Frais imputables au prochain exercice	11 683	-	-	-	11 683	15 735	17 966
	<u>1 612 133</u>	<u>-</u>	<u>250 000</u>	<u>-</u>	<u>1 612 133</u>	<u>1 304 068</u>	<u>1 857 236</u>
PLACEMENT (note 7)	-	-	-	120 001	120 001	100 607	104 921
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8)	-	87 418	-	-	87 418	121 011	159 586
AUTRE ÉLÉMENT D'ACTIF	902	-	-	-	902	1 443	1 984
	<u>1 613 035 \$</u>	<u>87 418 \$</u>	<u>250 000 \$</u>	<u>120 001 \$</u>	<u>1 820 454 \$</u>	<u>1 527 129 \$</u>	<u>2 123 727 \$</u>
PASSIF ET ACTIF NET							
À COURT TERME							
Fournisseurs et charges à payer (note 9)	236 819 \$	-\$	-\$	-\$	236 819 \$	218 611 \$	973 670 \$
Créances interfonds	250 000	-	-	-	-	-	-
Contribution à l'office des professions du Québec	41 415	-	-	-	41 415	37 582	36 804
Produits perçus d'avance	990 845	-	-	-	990 845	858 058	701 344
	<u>1 519 079</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 269 079</u>	<u>1 114 251</u>	<u>1 711 818</u>
ACTIF NET	<u>93 956</u>	<u>87 418</u>	<u>250 000</u>	<u>120 001</u>	<u>551 375</u>	<u>412 878</u>	<u>411 909</u>
	<u>1 613 035 \$</u>	<u>87 418 \$</u>	<u>250 000 \$</u>	<u>120 001 \$</u>	<u>1 820 454 \$</u>	<u>1 527 129 \$</u>	<u>2 123 727 \$</u>

ENGAGEMENTS
CONTRACTUELS (note 13)

AU NOM DU BUREAU


LAURENT MATTE, c.o.
Président


MARTINE LACHARITÉ, c.o.
Directrice générale et secrétaire

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2013	2012 (redressé)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	138 497 \$	969 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	41 231	52 649
Amortissement de l'autre élément d'actif	542	541
	180 270	54 159
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 10)	177 462	(689 572)
	357 732	(635 413)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'un placement	(19 394)	(15 686)
Aliénation d'un placement	-	20 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 639)	(14 074)
	(27 033)	(9 760)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	330 699	(645 173)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 148 863	1 794 036
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 4)	1 479 562 \$	1 148 863 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 mars 2013

1 STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIFS

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec est constitué en vertu du Code des professions du Québec. Il remplit une mission de protection du public en s'assurant de la qualité des services d'orientation offerts par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, conséquemment exempté de l'impôt.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de l'Ordre ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes:

COMPTABILITÉ PAR FONDS

Les produits et les charges afférents à la prestation des services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Le fonds d'assurance responsabilité présente les ristournes du programme d'assurance responsabilité professionnelle, qui sont versées au fonds de stabilisation des primes géré par « La Capitale assurances générales » en cas de surplus d'opérations, afin de garantir la stabilité des primes futures.

Le fonds de réserve présente les sommes réservées par le conseil d'administration afin de répondre aux imprévus qui pourraient survenir dans le futur.

CONSTATATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les cotisations et les droits d'adhésion sont constatés à titre de produits sur une base d'exercice. Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

STOCKS

Les stocks de papeterie et fournitures de bureau sont présentés au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 mars 2013

PLACEMENTS

Les placements temporaires sont des actifs financiers détenus à des fins de transactions et représentent des placements acquis ou pris en charge principalement en vue de revente ou de rachat à court terme. Ils sont constatés à la valeur marchande selon la méthode du cours du marché. Tout gain ou perte est présenté au résultat net de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

Le placement à long terme est classé comme actif financier et est détenu jusqu'à son échéance. Cet actif est évalué à la valeur comptable puisque celle-ci est comparable à sa juste valeur.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'Ordre a adopté la politique de passer en charge les immobilisations corporelles de moins de 1 000 \$ et d'amortir les immobilisations dont le coût est supérieur à 1 000 \$ selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée prévue d'utilisation comme suit :

Mobilier et équipement **5 ans**

Matériel informatique

Logiciels **5 ans**

Autres **3 ans**

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des créances. Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements temporaires. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer.

3 INCIDENCE DU CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les présents états financiers sont les premiers états financiers dans lesquels l'Ordre a appliqué les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. L'application initiale de ce nouveau référentiel n'a eu aucune incidence sur l'excédent des produits sur les charges de l'organisme pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012, ni sur son actif net à la date de transition, soit le 1^{er} avril 2011.

4 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2013	2012
Encaisse	970 122 \$	996 554 \$
Placements temporaires de moins de 90 jours	509 440	152 309
	1 479 562 \$	1 148 863 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
au 31 mars 2013

5 CRÉANCES

	2013	2012 (redressé)
Clients et divers	10 334 \$	29 474 \$
Gouvernement du Québec	93 382	86 218
	103 716 \$	115 692 \$

6 STOCKS

	2013	2012
Papeterie et fournitures de bureau	17 172 \$	23 778 \$

7 PLACEMENT

Le placement est constitué de sommes en dépôt dans le fonds de stabilisation des primes et le fonds de prévention, gérées par « La Capitale assurances générales », portant intérêts au taux des obligations du Canada, terme de 5 ans, en date du jour du calcul, payables mensuellement, diminué ou majoré d'un pourcentage déterminé selon le montant total des fonds de stabilisation des primes et de prévention. Le fonds de prévention peut être décaissé selon les besoins et les dispositions énoncés par l'Ordre.

8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	2013 Valeur nette	2012 Valeur nette
Mobilier et équipement	102 412 \$	80 333 \$	22 079 \$	30 634 \$
Matériel informatique	242 138	176 799	65 339	90 377
	344 550 \$	257 132 \$	87 418 \$	121 011 \$

9 FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2013	2012 (redressé)
Fournisseurs et frais courus	19 519 \$	24 977 \$
Somme à payer à l'OPPQ	38 121	38 121
Retenues à la source	-	1 401
Salaires	52 542	41 417
Taxes à la consommation	126 637	112 695
	236 819 \$	218 611 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
au 31 mars 2013

**10 VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE
DU FONDS DE ROULEMENT**

	2013	2012 (redressé)
Créances	11 976 \$	(93 280)\$
Stocks	6 606	(956)
Frais imputables au prochain exercice	4 052	2 231
Fournisseurs et charges à payer	18 208	(755 059)
Contribution à l'Office des professions du Québec	3 833	778
Produits perçus d'avance	132 787	156 714
	177 462 \$	(689 572)\$

11 RÉGIME DE RETRAITE DES SALARIÉS

L'Ordre offre à ses employés un régime de retraite simplifié au Trust Banque Nationale. La part de l'Ordre, qui est imputée à la dépense au même rythme que la dépense de salaire, correspond à 5 % des salaires bruts. La cotisation des employés est facultative. Les cotisations de l'employeur et des employés pour l'exercice s'élèvent à 16 770 \$ et 6 217 \$ (18 691 \$ et 6 207 \$ en 2012) respectivement.

12 REDRESSEMENT

Un redressement a été effectué afin de tenir compte de la décision de Revenu Québec, suite à un avis d'opposition déposé par le Conseil Interprofessionnel du Québec, de modifier le taux de cotisation de l'Ordre au Fonds des Services de santé qui était de 4,26 % à 2,7 %. L'Ordre avait comptabilisé dans l'exercice précédent la cotisation de Revenu Québec pour le montant supplémentaire résultant du changement de taux de 2,7 % à 4,26 % de même que les intérêts et pénalités s'y rapportant.

13 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

LOCATION D'UN COPIEUR

L'Ordre s'est engagé conjointement avec l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec dans un contrat de location pour deux copieurs pour un montant total de 39 798 \$, remboursable en 22 versements trimestriels de 1 809 \$ échéant en novembre 2015. Le solde de l'engagement pour l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, excluant les taxes, au 31 mars 2013 est de 9 045 \$.

LOCATION DE SERVEURS

L'Ordre a signé un contrat de location et mise à jour de serveurs, sauvegarde journalière et hebdomadaire et support aux usagers pour un montant total de 39 000 \$, remboursable en 39 versements mensuels de 1 000 \$ échéant en décembre 2013. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2013 est de 9 000 \$.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 mars 2013

LOCATION DE BUREAUX

L'Ordre s'est engagé, conjointement et solidairement avec l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, en vertu d'un bail à long terme, pour la location de ses bureaux pour une période de 10 ans se terminant le 30 septembre 2020, pour un montant minimal de 1 900 030 \$. Les loyers minimaux de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour les cinq prochains exercices se terminant le 31 mars sont les suivants:

2014	79 967 \$	2015	79 967 \$	2016	83 601 \$
2017	87 236 \$	2018 et suivants	305 327 \$		

Ces montants représentent 44 % du loyer total mensuel.

14 INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques.

RISQUE DE CRÉDIT

L'Ordre n'encourt pas de risque de crédit significatif à l'égard de ses créances. De plus, l'Ordre n'encourt aucun risque de crédit à l'égard de ses autres actifs financiers.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre n'est pas exposé à ce risque, principalement à cause des sommes importantes détenues dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'Ordre gère ses excédents de liquidité en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Toutefois, les revenus d'intérêts ne représentent pas un produit important pour l'Ordre.

15 CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres correspondants fournis pour l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptés pour le présent exercice.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2013

	FONDS			2013 Total	2012 Total (redressé)
	Administration	Immobilisations	Assurance responsabilité		
ANNEXE A – administration					
Salaires	225 150 \$	– \$	– \$	225 150 \$	194 056 \$
Avantages sociaux	32 058	–	–	32 058	28 887
Frais de représentation et de déplacements	9 615	–	–	9 615	10 762
Frais de perfectionnement	1 781	–	–	1 781	1 451
Honoraires	80 298	–	–	80 298	76 331
Loyer et aménagements	82 712	–	–	82 712	83 398
Assurances	3 258	–	–	3 258	3 746
Impression	3 513	–	–	3 513	2 793
Poste et messagerie	5 508	–	–	5 508	6 857
Télécommunications	9 394	–	–	9 394	12 837
Entretien et équipement de bureau	38 270	–	–	38 270	46 290
Fournitures de gestion informatisée	7 989	–	–	7 989	10 005
Frais de programmation	1 184	–	–	1 184	1 721
Fournitures de bureau	3 168	–	–	3 168	2 237
Intérêts, frais bancaires et de cartes de crédit	51 095	–	–	51 095	34 655
Divers	2 770	–	–	2 770	6 225
Créances douteuses recouvrées	–	–	–	–	(859)
Honoraires professionnels	27 766	–	–	27 766	20 063
Frais du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration	28 866	–	–	28 866	34 677
Cotisations à d'autres associations	16 311	–	–	16 311	15 687
Abonnements et documentation	884	–	–	884	1 464
Amortissement du matériel informatique	–	32 677	–	32 677	44 098
Amortissement du mobilier et équipement	–	8 554	–	8 554	8 551
	631 590 \$	41 231 \$	– \$	672 821 \$	645 932 \$

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2013

	FONDS			2013 Total	2012 Total
	Administration	Immobilisations	Assurance responsabilité		
ANNEXE B – surveillance					
ADMISSION					
Salaires	– \$	– \$	– \$	– \$	18 709 \$
Avantages sociaux	–	–	–	–	2 538
	–	–	–	–	21 247
INSPECTION PROFESSIONNELLE					
Salaires	33 298	–	–	33 298	34 144
Avantages sociaux	5 250	–	–	5 250	5 413
Frais de perfectionnement	587	–	–	587	1 382
Honoraires	47 280	–	–	47 280	38 780
Frais de représentation et de déplacements	4 043	–	–	4 043	5 131
Frais généraux	118	–	–	118	1 068
	90 576	–	–	90 576	85 918
BUREAU DU SYNDIC ET DISCIPLINE					
Salaires	9 028	–	–	9 028	8 814
Avantages sociaux	1 588	–	–	1 588	1 573
Frais de perfectionnement	356	–	–	356	316
Honoraires	15 506	–	–	15 506	31 898
Frais de représentation et de déplacements	2 868	–	–	2 868	4 786
Frais généraux	282	–	–	282	98
Frais légaux	4 908	–	–	4 908	18 434
	34 536	–	–	34 536	65 919
	125 112 \$	– \$	– \$	125 112 \$	173 084 \$

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2013

	FONDS			2013 Total	2012 Total
	Administration	Immobilisations	Assurance responsabilité		
ANNEXE C – affaires professionnelles					
Salaires	69 997 \$	– \$	– \$	69 997 \$	74 881 \$
Avantages sociaux	9 979	–	–	9 979	10 663
Frais de représentation et de déplacements	3 501	–	–	3 501	5 320
Honoraires	9 376	–	–	9 376	1 220
Frais généraux	–	–	–	–	75
Frais des comités	4 239	–	–	4 239	7 428
Communauté virtuelle	32 471	–	–	32 471	39 838
Maintien du répertoire d'outils	–	–	–	–	6 000
	129 563 \$	– \$	– \$	129 563 \$	145 425 \$
ANNEXE D – formation					
Salaires	20 923 \$	–	–	20 923 \$	22 208 \$
Avantages sociaux	3 705	–	–	3 705	3 743
Frais de déplacements	6 944	–	–	6 944	5 299
Frais du colloque	181 493	–	–	181 493	1 311
Honoraires	24 715	–	–	24 715	29 331
Location de salles et frais divers	4 779	–	–	4 779	15 484
Plateforme Espace compétence	37 099	–	–	37 099	36 210
	279 658 \$	– \$	– \$	279 658 \$	113 586 \$
ANNEXE E – promotion et communication					
Salaires	73 456 \$	– \$	– \$	73 456 \$	64 317 \$
Avantages sociaux	9 951	–	–	9 951	10 472
Frais de représentation et de déplacements	10 099	–	–	10 099	10 295
Promotion et publicité	60 122	–	–	60 122	35 653
Frais généraux	8 251	–	–	8 251	6 277
Publications	13 667	–	–	13 667	14 347
Autres publications	3 215	–	–	3 215	3 792
	178 761 \$	– \$	– \$	178 761 \$	145 153 \$

occoq

1600, boulevard Henri-Bourassa Ouest, bureau 520, Montréal (Québec) H3M 3E2
téléphone : 514 737-4717 • 1 800 363-2643 • ordre@orientation.qc.ca • www.orientation.qc.ca